



□ Ce document s'inscrit dans le cadre des publications éditées par l'Observatoire des parcs d'activités de la CCI du Loiret, dans le but de **promouvoir les sites d'activités industriels et de services** de ce département. Il est à destination des investisseurs, des chefs d'entreprises désirant s'implanter ou s'étendre dans le Loiret et des services des collectivités territoriales, des établissements publics ou regroupements de communes.

Ce document expose de manière synthétique l'organisation, la répartition et la vocation de l'ensemble des **parcs d'activités présentant des disponibilités foncières dans le Pays Sologne Val Sud**. Les parcs ayant une dominante commerciale, c'est à dire plus de 70% de commerces, ont été exclus de cet Observatoire et sont intégrés sous une autre forme à l'Observatoire économique du commerce.

□ Les plans et données sont issus d'une enquête menée dans le courant de l'année 2001 et réactualisés courant 2002 auprès des collectivités ou organismes chargés de l'aménagement et de la commercialisation de ces parcs d'activités. Cette enquête a permis d'obtenir des données précises, notamment sur les surfaces disponibles et occupées, ainsi que la personne à contacter pour l'achat d'un terrain.

Les fonds de plan, issus de l'enquête auprès des mairies, ont été digitalisés sur le logiciel Autocad puis géoréférencés dans un système d'information géographique en Lambert II étendu. Cette méthode permet aujourd'hui d'extraire des fonds de plan ayant une précision au 1 / 2 000 ème.

□ Ce registre des parcs d'activités différencie trois types de parcs :

□ Les " parcs d'activités " existants : zone UI considérées comme un parc d'activités par les collectivités, les ZAC ou les lotissements inscrits aux Plans d'Occupation des Sols (POS) ou Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes et présentant des disponibilités foncières.

Nous distinguons deux sous-types de terrain :

- Le terrain occupé par des entreprises ou des équipements publics,

- Le terrain disponible viabilisé, mis à la vente. La maîtrise foncière de ces terrains est assurée par une collectivité publique ou un aménageur et ils sont desservis par l'ensemble des voiries et réseaux divers.

□ Les " projets de parcs d'activités " : zones 1NAi, 2NAi, AUi, ZAD ou même NC des POS et des PLU, pour lesquelles des études préalables ont été officiellement engagées (ex. : dossier de ZAC ou de lotissement en cours) ou en cours d'aménagement.

□ Les " réserves foncières " : zones 1NAi, 2NAi, AUi, ZAD, ne faisant pas l'objet d'études préalables.

Pour tout renseignement sur ce registre, vous pouvez contacter la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret - Direction du Développement et de l'Urbanisme - Département Aménagement Industriel au 02 38 77 77 80.